

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 28 juin 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 juillet 2019

ETUDES ET PROJETS NEUFS – P.A. LES PIERRAILLEUSES - MESURES COMPENSATOIRES - GESTION DE TROIS TERRAINS SUR ZONE NATURA 2000

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Michel PAILLEY, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Carole BRUNETEAU à Jacqueline LEFEBVRE, Christelle CHASSAGNE à Rose-Marie NIETO, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Pascal DUFORESTEL à Jacques TAPIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Christine HYPEAU, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Elisabeth MAILLARD à Christian BREMAUD, Marcel MOINARD à Elmano MARTINS, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Florent SIMMONET à Jeanine BARBOTIN

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Serge MORIN, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Florent SIMMONET

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190712-C46-07-2019-DE
Date de télétransmission : 12/07/2019
Date de réception préfecture : 12/07/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 JUILLET 2019

ETUDES ET PROJETS NEUFS – P.A. LES PIERRAILLEUSES - MESURES COMPENSATOIRES - GESTION DE TROIS TERRAINS SUR ZONE NATURA 2000

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.411-2-4e du Code de l'environnement, impliquant pour la CAN l'acquisition de terrains au titre des mesures compensatoires Natura 2000 (FR n°5412007 dite Zone de Protection Spéciale Plaine de Niort Sud Est) relatives à la poursuite de l'aménagement du PA des Pierrailleuses ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2018 comportant obligation pour la CAN de l'acquisition de 30 ha au titre des mesures compensatoires ;

Vu la convention cadre du 23 décembre 2014, et particulièrement son annexe 4 relative au Parc d'Activités « Les Pierrailleuses », conclue avec la SAFER POITOU-CHARENTES (délibération n°C06-05-2014) ;

Vu la convention du 20 octobre 2016 conclue avec le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) pour la gestion environnementale des parcelles (délibération n°C26-09-2016) ;

Vu la délibération n°C54-01-2019 du 28 janvier 2019 décidant l'acquisition de 3 parcelles représentant 7ha 07a 70ca ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 6 juin 2019 ;

A l'instar des acquisitions précédentes destinées aux mesures compensatoires, la CAN propose de conduire sur ces parcelles une gestion favorable à l'avifaune de plaine protégée selon les principes suivants :

- Conclusion d'un bail emphytéotique avec le CREN pour une durée de 30 ans, moyennant une redevance annuelle d'un euro symbolique ;
- Conclusion par le CREN d'un bail rural à clauses environnementales avec un exploitant choisi par la CAN ;
- Conclusion d'une convention d'indemnisation entre la CAN, le CREN et l'exploitant pour compenser les pertes de production dues aux contraintes culturelles environnementales (telles limitation des périodes d'intervention sur le terrain et suppression des intrants par ex.).

Les parcelles concernées sont :

- YD 43 sur Frontenay Rohan Rohan (1ha 49a 40ca)
- ZO 14 sur Granzay-Gript (3ha 98a 30ca)
- YA 18 sur Saint Symphorien (1ha 60a 00ca).

Les autres modalités de cette gestion sont proposées selon :

- Exploitant : M. Thierry MOUCHARD, ou tout autre exploitant choisi par la CAN,
- Domicilié : Ferme de la Solive – 79360 Granzly-Gript,
- Indemnité de compensation de 500 € HT/ha/an pour les 5 premières années de la convention.

La gestion des clauses environnementales, leur suivi et leur devenir après la première période de 5 ans seront assurés par le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) dans le cadre de la convention de partenariat signée avec la CAN.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver les principes de location selon les modalités ci-dessus énoncées ;
- Confier la rédaction du bail emphytéotique à la SCP des Notaires de la Brèche ;
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents.

Motion adoptée par 75 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué